



BOURSE YANNIS ET MARIE TSIOMIS

Ville, Espace urbain, Sociétés urbaines



Etudiant à l'Ecole polytechnique d'Athènes, contraint de quitter en 1967, Yannis Tsiomis arriva à Paris et y termina ses études aux Beaux-Arts. Il consacra son travail d'architecte et d'urbaniste à la Grèce et à la France (Aménagement du site archéologique de l'Agora d'Athènes et de son quartier historique, Académie Musicale de Villecroze Var, Restauration de la Fondation hellénique de Paris). Également enseignant et chercheur il a publié en 2017 *Athènes à soi-même étrangère* (traduction grecque en 2021) https://fr.wikipedia.org/wiki/Yannis_Tsiomis .

But : La bourse Yannis et Marie Tsiomis a comme but d'aider des jeunes chercheurs grecs, de préférence francophones, à effectuer, dans une Université Française ou dans une Ecole d'Architecture, située à Paris ou dans la Région d'Ile de France, leur travail de recherche de niveau Master 2, doctoral ou postdoctoral dans les domaines de la Ville, de l'espace urbain et des Sociétés urbaines.

Durée : La bourse consiste à couvrir entièrement les redevances (électricité, eau, wifi inclus) d'une chambre pour une personne à la Fondation Hellénique pour une année académique (1^{er} Septembre au 31 Août). Les chambres de la Fondation sont entièrement meublées et équipées d'une kitchenette et SdB privatives. Le boursier, la boursière, aura accès à l'ensemble des équipements de la Fondation hellénique et de la Cité Internationale Universitaire de Paris auxquels ont accès les résidents.

La durée de la bourse est strictement un an. Toutefois, le boursier peut formuler, si il/elle couvre les exigences de la Fondation, une demande de réadmission pour l'année académique suivante, sur ses propres dépenses.

Admission : Sur déposition d'un projet de recherche axé sur des thèmes relatifs à la Ville, l'espace urbain et les sociétés urbaines. Espace géographique et périodes de références du projet : Grèce, France et Méditerranée, du 18ème siècle à nos jours.

Le candidat, la candidate, doit soumettre, en plus des documents exigés dans le cadre d'une admission à la Fondation Hellénique, un document de 1500 mots, suivi d'une bibliographie et éventuellement d'annexes, précisant le contenu de ses études.

Le boursier / la boursière rédigera, à l'issue du séjour à la Fondation hellénique, un texte de 5 pages présentant ses travaux de recherche, destiné à être présenté sur le site de la Fondation.

Modalités de candidature : Déposition de candidature avant les dates d'admission régulières de la Fondation Hellénique (avant le 30 juin de l'année en cours : (voir : <https://fondation-hellenique.fr/sejours-longs/>)).

Le candidat, la candidate, doit de toute façon répondre aux exigences d'admission de la Fondation Hellénique. Son dossier sera examiné par la commission d'admissions régulière de la Fondation pour les aspects relatifs à la qualité des études préalables, le projet d'études en France et les conditions financières du candidat / de la candidate. La Comité de bourse examinera, quant à lui, la qualité du projet de recherche en France

Comité de bourse : Le comité est composé de trois membres désignés en commun par le Conseil d'Administration de la Fondation Hellénique et la Famille Tsiomis. Le comité est présidé par un membre du Comité d'Administration de la Fondation Hellénique.

Mentions : Le boursier, la boursière, doit mentionner sur les travaux soumis à son Ecole ou Université, ou encore sur les travaux publiés dans le cadre de la bourse que ces travaux ont été réalisés grâce à la bourse Marie et Yannis Tsiomis.